



OPAH 2017-2021

VISITE D'UN LOGEMENT AIDÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
9 FÉVRIER 2021

Afin de favoriser la rénovation des logements de son territoire, la Communauté de communes Granville Terre et Mer a signé le 16 mars 2017, pour trois ans, une Opération programmée d'amélioration de l'habitat, en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et l'État. Devant le succès rencontré, cette opération a été prolongée jusqu'au 2 avril 2021.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2017-2021

► C'est quoi ?

Une opération initiée par la Communauté de communes Granville Terre & Mer, maître d'ouvrage, et l'Agence nationale de l'habitat, sous forme d'aides financières aux travaux sur un logement, pour :

- améliorer sa performance énergétique
- l'adapter aux conséquences du vieillissement ou du handicap
- le réhabiliter s'il est vacant, en vue d'une remise sur le marché

► Pourquoi ?

Pour améliorer la qualité et le confort des logements privés du territoire intercommunal, favoriser leur renouvellement et développer une offre en cohérence avec les besoins de la population.

► Pour qui ?

- les propriétaires occupants d'une résidence principale de plus de 15 ans (sous conditions de ressources)
- les propriétaires bailleurs pour améliorer leur logement locatif en maîtrisant les loyers

► Comment ?

SOLIHA (« solidaires pour l'habitat ») est le premier acteur associatif en matière d'amélioration de l'habitat en France (58 770 ménages accompagnés à ce jour).

Prestataire de la Communauté de communes, SOLIHA informe et accompagne gratuitement les propriétaires occupants ou bailleurs souhaitant améliorer ou adapter leur logement : travaux en vue du maintien à domicile, d'une meilleure efficacité énergétique ou de la réhabilitation d'un logement très dégradé.

Une permanence téléphonique est proposée sur rendez-vous, et en présentiel au siège de Granville Terre & Mer hors crise sanitaire.

► Combien ?

L'objectif initial de l'OPAH - réhabiliter 275 logements - a été largement dépassé et la demande n'a pas faibli au bout de trois ans.

- À ce jour depuis 2017, environ 350 logements (dont 50 en cours d'instruction par les organismes financeurs) ont ou vont bénéficier d'une aide, soit :

- 7,7 M € de travaux, réalisés majoritairement par des artisans du territoire
- 4,1 M€ d'aides cumulées (ANAH, Département de la Manche, Communauté de communes, caisses de retraite...)

→ soit en moyenne 50 % de prise en charge

- De nombreux dossiers sont encore à l'étude ou en cours de montage, représentant environ 150 logements.

- La nature des projets porte majoritairement sur des travaux de rénovation énergétique des logements (58.5%), puis sur des travaux d'autonomie (28.5%) et enfin sur la rénovation globale de logements très dégradés (13%).

🌀 Un succès

Le succès de cette OPAH s'explique notamment par le vieillissement du parc résidentiel du territoire et de sa population. L'amélioration thermique et l'adaptation au vieillissement sont des leviers importants du maintien des personnes à leur domicile. La rénovation des logements les plus dégradés permet par ailleurs de lutter contre la désertification des campagnes et de réhabiliter des logements vacants, notamment en centre-bourg.

🌀 Le logement visité



- Adresse :

24, avenue de la Plage, à Bréville-sur-Mer, chez Mme Crépaldi

- Nature de travaux :

Mme Crépaldi est âgée de 81 ans et rencontre des difficultés à se mouvoir (problème de santé au niveau des genoux). Des travaux d'adaptation dans sa maison (6 pièces, sur 2 niveaux) sont devenus nécessaires pour :

- conserver l'accès aux différents lieux de vie, en installant un monte-escalier entre le sous-sol (où se situe l'entrée du logement) et le 1^{er} étage - travaux achevés
- sécuriser la salle de bain, en remplaçant la baignoire par une douche adaptée pour réduire le risque de chutes : paroi fixe, receveur extra plat, siège rabattable, barre d'appui antidérapante - travaux non commencés

• Coût du chantier :

Les travaux s'élèvent à 9 558 € et seront réalisés par l'entreprise Max Touchais (50) et La Maison du Monte-Escalier (35). Pour financer son projet, Mme Crépaldi est accompagnée par trois partenaires financiers :

- Action logement (aide réservée aux retraités du secteur privé) : 4 450 €
- La CARSAT (Caisse de retraite de Madame) : 2 500 €
- L'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat : 1 401 €

Dans le cadre de sa mission, Soliha s'est rapprochée des différents organismes financeurs pour solliciter les aides financières de Mme Crépaldi [du dépôt au versement des subventions].

Contact presse Granville Terre & Mer :

Sandra Poulain-Stein

Chargée de communication

02 33 91 38 60 - s.poulain-stein@granville-terre-mer.fr

granville-terre-mer.fr

Contact SOLIHA Territoires en Normandie :

Sophie Lepesant

Conseillère Habitat

06 88 24 51 25 - sophie.lepesant@solihanormandie.fr

solihanormandie.fr

